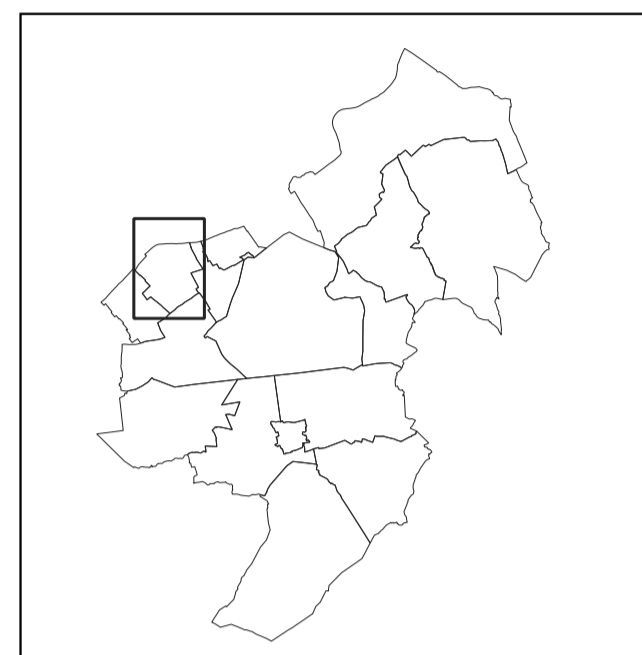




# 4.3 MON1

- Montlivault
- Territoire communal
- Règlement graphique



**Historique des procédures impactant le règlement graphique :**  
 - Elaboration approuvée le 2 mars 2020  
 - Mise en compatibilité n°1 approuvée le 19 décembre 2022  
 - Révision alléguée n°1 approuvée le 1 juillet 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Chambord en date du 2 février 2026 approuvant la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Président,  
Gilles CLÉMENT

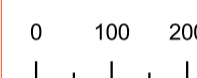


1bis, rue Nicéphore Niepce  
45700 VILLEMANDEUR  
Tel : 02.38.89.87.79  
Mail : urbanisme@terr-am.fr

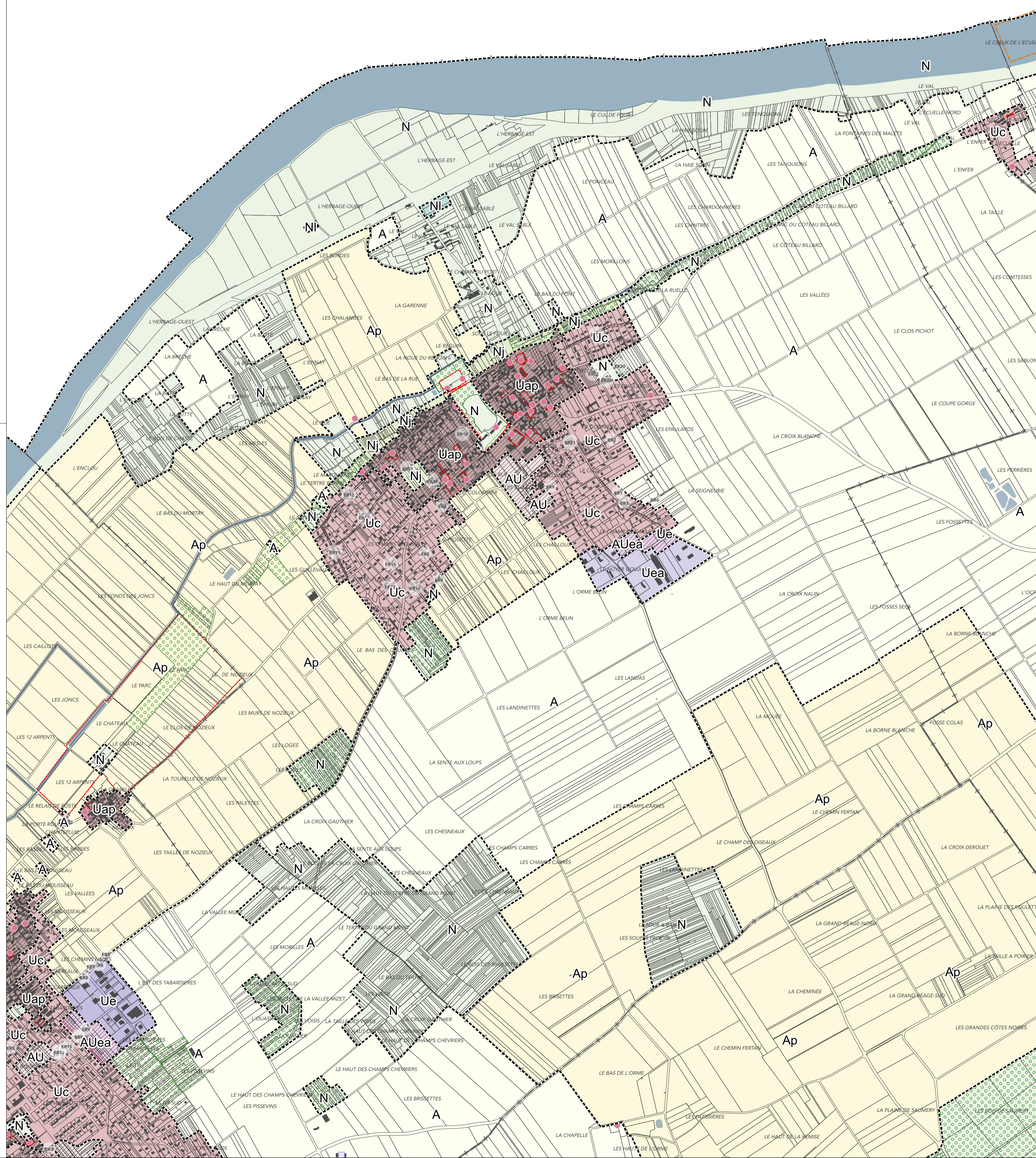


22, Avenue de la Sablière  
41250 BRACIEUX  
Tel : 02.54.46.53.80  
Mail : contact@grandchambord.fr

Echelle : 1/10000



Source :  
DGI - Cadastre  
Droits réservés - 2025



- Délimitation de zone
- Uap - Zone urbaine patrimoniale
- Ub - Zone urbaine périphérique des cœurs de ville des pôles relais
- Uc - Zones périphériques des bourgs et des villages, et hameaux
- Uet - Secteur touristique à Bracieux
- Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique
- Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles
- Uec - Secteur d'activités mixtes avec commerces
- Up - Zone urbaine paysagère
- AU - Zone de développement urbain
- AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique
- AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole
- AUec - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale
- AUms - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social
- AUT - Zone d'aménagement à vocation touristique
- AUTgh - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golifiques
- AUTgt - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfs
- A - Zone à vocation agricole
- Ap - Secteur agricole paysager
- N - Zone naturelle
- Nc - Secteur de château
- Nch - Secteur du domaine national de Chambord
- Ndh1 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Château et dépendance
- Ndh2 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Secteur dit "des Bordes"
- Nj - Secteur de jardin
- NL - Secteur naturel de loisirs

- Qualité architecturale, urbaine et paysagère**
- Elément de patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Espace boisé classé (L. 113-2, L. 421-4 du Code de l'Urbanisme)
  - Trame jardin (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Zone agricole protégée (L. 112-2 du Code Rural)
  - Secteur d'aléa inondation
- Mixité fonctionnelle**
- Commerce à protéger (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)
  - Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
  - Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation (L. 151-6 / L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)
  - Rayon de 2 km de maîtrise de l'urbanisation autour du centre nucléaire de production d'électricité
  - Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
  - Secteur d'aléa inondation

- Éléments cadastraux**
- Surface bâtie
  - Limite parcellaire
  - Emprise de cimetière
  - Surface en eau
  - Limite Communale